



L'APPRENTISSAGE EN 10 QUESTIONS

CONCEPTEUR REALIATEUR MULTIMEDIA

1 Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage est une formule originale de formation qui repose sur l'alternance de périodes en entreprise et de périodes au sein d'un établissement d'enseignement. L'apprenti est à la fois élève de l'établissement qui va lui délivrer un diplôme et salarié de l'entreprise avec laquelle il aura passé un contrat d'apprentissage. Il s'agit là d'un véritable contrat de travail par lequel l'entreprise s'engage notamment à former l'apprenti.

2 Pourquoi préparer une formation en apprentissage? Quels sont les avantages ?

Un plus haut degré de professionnalisation :

L'apprentissage propose une articulation dynamique entre les approches théoriques et opérationnelles des métiers auxquels les étudiants se préparent. Les apprentis se voient confier des missions précises en rapport avec le métier préparé. C'est ainsi une expérience de long terme très appréciée des recruteurs, qui donne un véritable relief au projet professionnel. Vous sortez non seulement avec un diplôme reconnu mais aussi avec deux années d'expérience professionnelle à votre actif.

Une relation contractuelle avec l'entreprise :

Le contrat d'apprentissage fait de l'étudiant un salarié de l'entreprise à part entière avec les avantages et les obligations liés à ce statut : un salaire net au moins équivalent à 41% du SMIC brut, une couverture sociale, des congés payés, des cotisations pour la retraite, pour l'assurance-chômage...

Le contrat d'apprentissage confère également des devoirs à l'employeur qui s'engage à vous former.

3 Est-ce qu'une formation en apprentissage est différente des autres formations?

L'expérience professionnelle que vous avez acquise en apprentissage est très valorisée par les recruteurs et la reconnaissance de votre diplôme reste la même.

4 Qui peut m'accueillir en apprentissage ?

Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage avec une agence web, une agence de communication, une PME, une institution culturelle, une structure associative, etc.

5 Comment trouver un contrat d'apprentissage ?

Les responsables pédagogiques de la formation ont établi des liens avec des entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis. Chaque année, ils sont en mesure de proposer plusieurs offres en lien avec les objectifs de la formation concernée. Vous devez, en parallèle, rechercher une mission qui corresponde à votre projet professionnel et soumettre votre candidature aux entreprises de votre choix.

6 Comment suis-je encadré(e) ?

Dans l'entreprise, vous êtes suivi(e) par un maître d'apprentissage qui vous accompagne, supervise votre mission et est chargé de vous évaluer. Il travaille, tout au long de l'année en liaison avec le responsable pédagogique de votre formation au bon déroulement de votre scolarité. Vous êtes également conseillé(e) par un tuteur, qui est choisi parmi les membres de l'équipe enseignante de votre formation. Son rôle est de faire le lien entre la pédagogie et la vie en entreprise. Ce tuteur est un référent qui répond à vos questions et vous aide à mettre en perspective vos expériences pour mieux les valoriser. C'est, par exemple, votre tuteur qui participe aux réunions qui ont lieu avec votre maître d'apprentissage pour discuter du déroulement de l'apprentissage et, le cas échéant, des difficultés rencontrées.

7 Pourquoi l'apprentissage plutôt que des stages ?

En signant un contrat d'apprentissage, vous devenez salarié(e) de l'entreprise à part entière et bénéficiez d'avantages en conséquence : une réelle intégration dans l'entreprise, des missions à déployer sur le long terme qui permettent d'évoluer et d'exercer des responsabilités, une rémunération, des avantages sociaux (protection sociale, congés payés, cotisation retraite et assurance –chômage etc.)

8 L'entreprise est-elle tenue de m'embaucher à la suite de l'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée : l'entreprise n'a donc pas l'obligation de vous embaucher à l'issue de votre contrat d'apprentissage. Elle peut néanmoins, si votre intégration et votre travail sont jugés satisfaisants, vous proposer de poursuivre votre mission.

9 Est-ce que je conserve le statut d'étudiant pendant la période d'apprentissage ?

Pendant toute l'année d'apprentissage, vous êtes étudiant-apprenti, inscrit à l'Ecole Gobelins. Vous êtes donc titulaire de la carte d'apprenti qui vous donne les mêmes droits que les étudiants.

10 Les élèves internationaux peuvent-ils suivre cette formation en apprentissage ? Y a-t-il une limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage ?

Seuls les élèves français ou ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne de moins de 26 ans peuvent signer un contrat d'apprentissage.